

# Lettre d'info

## Contrat pour la Loire et ses annexes

### In°4

Mars 2024



**Morgan PRIOL**

Directrice de la délégation  
Maine-Loire-Océan de l'agence  
de l'eau Loire-Bretagne

### ÉDITO

## Une nouvelle phase essentielle de travaux pour la Loire et ses annexes fluviales

L'année 2024 sera marquée par la signature du second contrat pour la Loire et ses annexes d'un montant de 39,8 M€ pour la période 2024-2026, qui permet de poursuivre la stratégie ambitieuse validée en 2021. Ce contrat prévoit notamment la finalisation des travaux de remodelage des épis sur le secteur entre Anetz et Oudon débutés en 2023, et l'engagement des travaux sur le secteur de Bellevue, clé de voûte du programme.

Ces travaux sur le secteur de Bellevue en 2024 et 2025 sont une étape importante pour tous les partenaires et acteurs locaux qui s'engagent collectivement depuis de nombreuses années autour de la reconquête de la dynamique de La Loire. En effet, ils visent à recréer une zone de transition entre la Loire estuarienne aval, profonde, et la Loire amont via la construction d'un ouvrage (duis) transversal qui favorisera le dépôt des sables

libérés en amont et permettra ainsi le rehaussement du fond du lit. C'est dans cette perspective qu'une estacade a été créée sur la commune de Saint-Julien-de-Concelles pour accueillir les matériaux (enrochements) des épis réduits et remodelés avant leur réemploi.

Une évaluation importante des travaux est mise en œuvre, avec le suivi de nombreux indicateurs jusqu'en 2026 (voire au-delà) qui devront permettre de mesurer les effets des travaux dans le temps sur de nombreux paramètres.

Des réflexions sont aussi engagées autour de l'agriculture sur les îles de Loire, et des travaux de reconnexion au niveau des boires et annexes sont menés.

La dynamique et l'engagement de ce collectif d'acteurs est à saluer, de même que leur attention à rendre ces travaux exemplaires dans leur prise en compte de l'environnement et de la sécurité des équipes sur le chantier. Redonner des espaces de liberté au fleuve, le rendre plus résilient face aux effets du dérèglement climatique sont essentiels et méritent bien cette attention et notre accompagnement bienveillant.

Je vous souhaite une excellente lecture de cette nouvelle lettre d'information et je vous donne rendez-vous sur le tout nouveau site internet du contrat pour la Loire et ses annexes et sur les sites internet des partenaires.



Capture de la Grande alose pour le suivi des migrateurs - MNHN

## Un programme de suivis ambitieux pour mesurer les effets des travaux sur le fonctionnement global du fleuve

L'objectif global des travaux inscrits au Contrat pour la Loire et ses annexes est d'agir sur les paramètres hydrauliques et morphologiques pour améliorer le fonctionnement écologique des habitats naturels.

Pour s'assurer de la bonne atteinte des objectifs fixés, un programme d'évaluation a été élaboré.

### 1 dispositif de suivis, 5 thématiques, 24 indicateurs

Dans le cadre de sa mission de coordination des suivis et d'évaluation du Contrat pour la Loire et ses Annexes (CLA), le GIP Loire Estuaire a construit, en collaboration avec le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, un dispositif de suivis global des travaux du CLA, intégrant :

► Le programme de rééquilibrage du lit de la Loire, qui prévoit des actions structurantes sur le fonctionnement morphologique du lit de la Loire, et dont la maîtrise d'ouvrage opérationnelle est assurée par VNF ;

► L'ensemble des opérations complémentaires de restauration d'annexes fluviales (bras secondaires ou boires), portées par des maîtres d'ouvrage locaux.

Le dispositif de suivis inscrit dans l'arrêté inter-préfectoral d'autorisation relatif à la mise en œuvre du Programme de

rééquilibrage du lit de la Loire entre les Ponts-de-Cé et Nantes a pour but d'évaluer les effets des travaux sur les paramètres hydrauliques et morphologiques du fleuve, ainsi que sur l'évolution des habitats naturels, de la faune, de la flore. Il permet aussi de vérifier la bonne atteinte des objectifs environnementaux fixés.

Il est constitué de 24 indicateurs répartis en 5 grandes thématiques :

**Thème 1 - processus hydrosédimentaires**

**Thème 2 - processus hydrodynamiques**

**Thème 3 - dynamique des habitats et des espèces : flore et végétation**

**Thème 4 - dynamique des habitats et des espèces : faune et peuplements**

**Thème 5 - qualité des eaux, usages et paysages**

### Des indicateurs pertinents, interprétables et reproductibles

Les indicateurs de suivis sont issus de données sources documentées et fiables, de retours d'expériences, et d'échanges avec des experts. Pour chaque indicateur, un protocole a été élaboré en concertation avec des experts et validé en comité technique. Il est interprétable, reproductible sur le moyen et long terme et adapté au milieu (bras principal de la Loire ou annexes fluviales).

Les indicateurs ont été consolidés avant les travaux pour obtenir un état des lieux initial, et sont mis à jour après les travaux à des échéances définies au préalable. Sur le terrain, les experts en charge des suivis appliquent les protocoles spécifiques et collectent chaque année de nombreuses données.

**Ces données sont présentées 1 fois par an au comité technique sous forme de fiches de synthèses et de rapports d'étude.**

Le but est de partager les résultats, les éventuelles difficultés rencontrées et les propositions d'ajustement de protocoles ou de calendrier.

Les états avant et après travaux sont comparés et permettent d'identifier des tendances d'évolution des indicateurs biotiques (vivant) et/ou abiotiques (physique). La comparaison de ces tendances doit apporter des éléments de réponse quant aux effets des travaux sur le fonctionnement global du fleuve. Par exemple, quels sont les effets d'une reconnexion d'un bras secondaire sur la faune et la flore ?

Le suivi des indicateurs est prévu jusqu'en 2032.

**Un travail collectif au profit d'un dispositif de suivi ambitieux.**





Exemple de bac agricole à l'étude

© CEN

## Une association pour faciliter la gestion des îles, leur accès fluvial

Plus de **soixante îles** contribuent au **paysage, à la biodiversité et à la dynamique hydrosédimentaire** de la Loire entre Montsoreau et Nantes. Les ambitions de rééquilibrer le lit de la Loire, de conserver/restaurer des bras (bras de l'île Neuve Macrière, bras de l'île Clémentine...), ont permis de reconnaître les contraintes d'accès aux îles. **Faciliter et pérenniser la desserte des îles par voie d'eau représente un enjeu majeur** pour le maintien de l'élevage et la conservation des prairies naturelles présentes sur les îles.

Un groupe d'**éleveurs, de propriétaires et d'usagers** des îles crée ainsi **une association**. Elle permettra de renforcer les collaborations et de gérer deux premiers équipements de type "bac agricole" pour l'accès des troupeaux. Accompagnés techniquement par VNF, le CEN et soutenus par des collectivités et associations, ce projet va être mis en œuvre en 2024.

## Programme de rééquilibrage du lit mineur : deux secteurs en travaux

A l'été 2023, les travaux de remodelage d'épis du **secteur B** ont commencé entre **Anetz et Ancenis**. Les entreprises Charier GC, Guintoli et CDES ont **remodelé 52 épis et chevrettes**.

Les enrochements de taille et qualité suffisantes seront réemployés dans les travaux du secteur C. Une **estacade de chantier** a donc été aménagée à Ancenis, en vue de leur transport par voie fluviale.

Sur le **secteur C**, une autre **estacade**, pérenne, a été construite à Saint-Julien-de-Concelles, pour charger et décharger les matériels et matériaux nécessaires à l'approvisionnement des travaux de l'aménagement de Bellevue. De l'autre côté de la Divatte, le **site de stockage de l'Officière** a été aménagé. Débroussaillé puis terrassé, une voie de circulation bitumée a été mise en place, ainsi qu'un lave-roue afin d'éviter de souiller la chaussée. Ces travaux ont été réalisés par Charier GC et Charier RTU.



Estacade de l'Officière

© VNF



Travaux - Octobre 2023

© CEN

## La continuité restaurée dans le bras de l'île Clémentine

Des études ont été menées entre 2021 et 2023, afin de restaurer la continuité hydro-écologique du bras de l'île Clémentine. Ces études ont abouti à la validation d'un projet comprenant la suppression totale du gué de franchissement, qui permettait aux engins d'entretien d'accéder à l'île.

Les travaux ont été mis en œuvre en octobre 2023 sous la maîtrise d'ouvrage de la ville de Sainte-Luce-sur-Loire.

Le gué a été supprimé, laissant à la Loire la liberté de remodeler le bras et aux habitats et espèces plus diversifiés de s'y installer. Des suivis sont prévus.

En parallèle, une démarche de "renaturation" de l'ensemble de l'île Clémentine est menée par la ville.

Pour mener à bien ce projet, la ville a été accompagnée par le CEN et soutenue financièrement par la Région Pays de la Loire et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

## LA PAROLE À...



Anthony

### DESCLOZIER

Maire de Sainte-Luce-sur-Loire  
Conseiller métropolitain en charge de la Loire, du patrimoine et de l'archéologie

## « La Loire fait partie de nous »

### Quel est votre attachement à la Loire ?

*Je suis Lucéen depuis toujours. J'ai donc arpenté de nombreuses fois les rives de la Loire, à pied ou à vélo. Elle fait partie de mon ADN. Mes passions pour l'histoire et le patrimoine ont davantage renforcé ce lien avec le fleuve, car il fait partie de l'histoire de Sainte-Luce et de l'agglomération. Cela a donc été une évidence pour moi de devenir conseiller métropolitain en charge de la Loire, du patrimoine et de l'archéologie. La Loire est un atout majeur pour notre ville et elle est un élément fort de son identité. Je souhaite à la fois permettre à tous les Lucéens de profiter de ces espaces naturels privilégiés et en même temps les préserver.*

### Quelle est votre implication dans le Contrat pour la Loire et ses annexes (CLA) ?

*Mon engagement pour ce contrat se concrétise à Sainte-Luce autour de la restauration écologique de l'île Clémentine. Ce site privilégié est classé « Natura 2000 » en raison de la rareté et de la fragilité de son milieu. La Ville a donc souhaité « renaturer » l'île, autrement dit permettre à la faune et la flore d'y retrouver leur place. L'objectif est donc de remettre en eau le gué de l'île pour faciliter l'écoulement du fleuve et protéger les espèces naturelles, qui ne peuvent actuellement pas migrer correctement. L'accès aux promeneurs sera maintenu par la passerelle, et les sentiers resteront accessibles pour leur permettre d'observer les différentes espèces. Parallèlement, VNF (Voies Navigables de France, établissement public de l'État) commencera le rééquilibrage du lit de la Loire en 2024-2025, dans le secteur de Bellevue. Les travaux auront pour conséquence de modifier le chenal en rapprochant la navigation des rives lucéennes. Et pourquoi pas de voir à nouveau les bateaux naviguer le long de Sainte-Luce...*

© Sainte-Luce-sur-Loire

# Bilan du contrat 2021-2023

La mise en œuvre de la stratégie de territoire/feuille de route 2021-2026 est cadrée par deux contrats de 3 ans. Le premier vient de s'achever et son bilan est dressé. Rappelons que les objectifs globaux entre Montsoreau et Nantes, étaient de favoriser le rééquilibrage morphologique du lit de la Loire et le bon fonctionnement écologique des milieux qui lui sont associés : amélioration des fonctionnalités, favoriser une mosaïque d'habitats et la diversité d'espèces.

Sur ces trois années, Voies Navigables de France a conduit les premiers travaux de remodelage des épis. Sur le secteur de Montjean-sur-Loire et Ingrandes-Le Fresne-sur-Loire, 7 épis ont été supprimés et 16 autres raccourcis/rabaissés.

Dans le second secteur, entre Anetz et Oudon (21 km), 52 ouvrages ont été remodelés en 2023. Les travaux se poursuivront sur le contrat suivant puisqu'au total, le projet prévoit le remodelage de 107 ouvrages sur ce secteur.

VNF a aussi conduit les travaux préparatoires de Bellevue avec l'aménagement d'une zone de stockage ainsi que d'une estacade. Dans ce secteur, les aménagements à venir réemploieront une partie des enrochements issus du remodelage d'épis de l'amont.

En lien avec ce programme, l'INRAP a mené des fouilles archéologiques au niveau de trois sites du secteur Anetz-Oudon : l'île aux Moines, l'île Coton et l'île Poulas. Les découvertes sont riches et en cours d'analyse.

Concernant le volet "annexes fluviales", la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire a restauré la boire de Gennes, et La ville de Ste Luce-sur-Loire le bras de l'île Clémentine. Ce sont aussi 26,28 ha de zones humides qui ont été acquis par le CEN, au niveau des îles Meslet et Bridon. Les autres maîtres d'ouvrage engagés en 2021 (SLALouets, SMBVAR, SMIB, CD 44) finalisent concertation et études pour des mises en œuvre post-2023.

Enfin, le programme d'évaluation a été conduit comme prévu. Les analyses seront menées au fil des suivis post-travaux.

Au global, près de 18,6 M€ ont été mobilisés sur ces trois années et 24.4 M€ ont été engagés par l'agence de l'eau pour ce programme qui se poursuit.

## EN CHIFFRES



# 30 ans

Le premier Plan Loire  
Grandeur Nature a vu le jour le  
4 janvier 1994



# 18

limnigraphes entre  
Montsoreau et Nantes pour  
connaître les hauteurs d'eau  
en continu



# 289

poissons migrateurs marqués  
et suivis en 2022 et 2023 lors  
de leur franchissement de  
Bellevue

## Pour les financements,

du programme de rééquilibrage du lit

Etat 4%  
(Fonds Vert, FNAP)  
Voies Navigables  
de France 5%  
Union Européenne  
17% (Feder Loire)



Agence de l'eau  
Loire-Bretagne  
45%  
Région des  
Pays-de-la-Loire  
29%

des projets annexes fluviales, études, animation

Région des  
Pays-de-la-Loire  
30%



Maîtres d'ouvrage  
/autre cofinancement  
20%  
Agence de l'eau  
Loire-Bretagne  
50%

## LES RENCONTRES AU FIL DE L'EAU

### CES DERNIERS MOIS

31 mai et 6  
juillet 2023

Réunions de concertation VNF avec les collectivités et riverains des secteurs B (Anetz-Oudon) et C (secteur de Bellevue)

6 juillet  
2023

Comité technique présentation du bilan du CLA 2021-2023

21 août  
2023

Début des travaux de VNF sur les secteurs B et C

17 octobre  
2023

Comité technique du CLA présentation du bilan du CLA 2021-2023

24 novembre  
2023

Comité de pilotage du CLA Présentation et validation du programme d'actions 2024-2026

15 février  
2024

Commission Locale de l'Eau du SAGE Loire Estuaire Présentation du nouveau contrat 2024-2026 : avis favorable de la CLE

### À VENIR

14 mars 2024

Validation du CLA 2024-2026 au CA de l'Eau

juin 2024

Validation du nouveau CLA par la Région Pays de la Loire

septembre  
2024

Signature du Contrat pour la Loire et ses Annexes 2024-2026



Retrouvez toute l'actualité du Contrat pour la Loire et ses Annexes sur son nouveau site web

[www.contrat-loire-annexes.fr](http://www.contrat-loire-annexes.fr)

Pour consulter toute l'information du programme de rééquilibrage, rendez-vous sur le site

[www.reequilibrage-loire.vnf.fr](http://www.reequilibrage-loire.vnf.fr)